

COMMUNAUTE ECONOMIQUE ET MONETAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE



38^{ème} SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES DE L'UNION ECONOMIQUE DE L'AFRIQUE CENTRALE

.....
YAOUNDE, le 28 OCTOBRE 2022

COMMUNIQUE FINAL

Sur invitation de Monsieur Alamine **OUSMANE MEY**, Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire de la République du Cameroun, Président en exercice du Conseil des Ministres de l'Union Économique de l'Afrique Centrale (UEAC), la 38^{ème} Session ordinaire dudit Conseil s'est tenue en mode hybride, le 28 octobre 2022, à l'hôtel Hilton de Yaoundé.

Les travaux de cette Session ordinaire du Conseil des Ministres ont principalement porté sur l'examen du projet de budget 2023 des Institutions, Organes, Institutions Spécialisées et Agences d'Exécution de l'UEAC ainsi que des dossiers relatifs à la consolidation de l'intégration de la CEMAC.

Les travaux préparatoires du Comité Inter-Etats les 24 et 25 octobre 2022 ainsi que la tenue des Conseils d'Administration et de Direction des différentes Institutions spécialisées et Agences d'Exécution de l'UEAC, ont précédé la rencontre ministérielle.

Ont pris part aux travaux, en présentiel :

1. Pour la République du Cameroun :

- Monsieur Alamine **OUSMANE MEY**, Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire ;
- Monsieur Louis Paul **MOTAZE**, Ministre des Finances ;
- Monsieur Paul **TASONG**, Ministre Délégué auprès du Ministre de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire.

2. Pour la République du Congo :

- Madame Ghislaine Ingrid Olga **EBOUKA-BABACKAS**, Ministre du Plan, de la Statistique et de l'Intégration Régionale ;
- Monsieur Jean Baptiste **ONDAYE**, Ministre de l'Economie et des Finances.

3. Pour la République Gabonaise :

- Monsieur Hermann **IMMONGAULT**, Ministre Délégué auprès du Ministre des Affaires Etrangères.

4. Pour la République de Guinée Equatoriale :

- Monsieur Baltazar **ENGONGA EDJO'O**, Ministre d'Etat à la Présidence, chargé de l'Intégration Régionale ;
- Monsieur Valentin **ELA MAYE MBA**, Ministre des Finances, de l'Economie et du Plan.

5. Pour la République du Tchad :

- Monsieur Moussa **BATRAKI**, Ministre de la Prospective économique ;
- Monsieur Tahir Hamid **NGUILIN**, Ministre des Finances, du Budget et des Comptes publiques.

Ont également pris part, par visioconférence :

1. Pour la République Centrafricaine :

- Son Excellence Monsieur Félix **MOLOUA**, Premier Ministre, Ministre d'Etat chargé de l'Economie, du Plan et de la Coopération Internationale ;
- Monsieur Hervé **NDOBA**, Ministre des Finances et du Budget.

2. Pour la République Gabonaise :

- Madame Nicole Jeanine **ROBOTY**, **Épouse MBOU**, Ministre de l'Économie et de la Relance.
- Madame Edith **EKIRI MOUNOMBI**, **Épouse OYOUMI**, Ministre du Budget et des Comptes Publics.

Assistaient par ailleurs aux travaux de cette Session, le Président de la Commission de la CEMAC, la Vice-Présidente et les Commissaires de la Commission, le Président du Parlement Communautaire, la Présidente de la Première Chambre de la Cour des Comptes de la CEMAC, représentante de la Première Présidente de la Cour des Comptes de la CEMAC, le Président de la Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale (BDEAC), le Secrétaire Général de la Commission Bancaire d'Afrique Centrale (COBAC), Madame le Secrétaire Général, représentant le Président de la Commission de Surveillance des Marchés Financiers (COSUMAF) ainsi que les Directeurs Généraux et Secrétaires Exécutifs des institutions spécialisées et Agences d'exécution ci-après : ASSA-AC, CCPAC, CPAC, CEBEVIRHA, EIED, EHT, IEF, ISSEA, OCEAC.

Le Gouverneur de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC), la Présidente de la Cour de Justice Communautaire, le Président de la COSUMAF, les Premiers Responsables des autres Institutions Spécialisées de la CEMAC participaient en ligne.

Le Professeur Daniel **ONA ONDO**, Président de la Commission de la CEMAC, rapportait les affaires inscrites à l'ordre du jour.

La cérémonie d'ouverture a été marquée par l'allocution du Pr Daniel **ONA ONDO** et le discours d'ouverture de Monsieur le Ministre Alamine **OUSMANE MEY**.

Dans ses propos, le Président de la Commission, a d'abord exprimé sa gratitude et celle de l'ensemble des premiers Responsables des institutions communautaires à **Son Excellence Monsieur Paul BIYA, Président de la République du Cameroun, Chef de l'Etat, Président en Exercice de la Conférence des Chefs d'Etat de la CEMAC**, pour son engagement constant en faveur de l'approfondissement de l'intégration de l'Afrique Centrale.



Il a, ensuite, adressé ses remerciements d'une part, au Ministre **Alamine OUSMANE MEY**, Président du Conseil des Ministres de l'UEAC, pour l'organisation et la tenue des présentes assises et, d'autre part, à tous les membres dudit Conseil des Ministres pour leur participation.

Poursuivant son propos, le Président de la Commission a rappelé le contexte de la préparation du projet de budget 2023 de la Communauté, marqué notamment, en zone CEMAC, par une conjoncture et des perspectives à court terme plus attrayantes malgré la conjoncture mondiale et les effets de la pandémie de la COVID-19. Le taux de croissance économique de la zone devrait s'établir à 3,5% en 2022 et à 3,3% en 2023, par l'effet conjugué d'une bonne évolution des termes de l'échange de la CEMAC et une bonne tenue des secteurs clés de l'économie.

Dans ce contexte, le Président de la Commission a indiqué les principales hypothèses, les priorités et les prévisions budgétaires de l'exercice 2023 de la Communauté. Il a relevé l'importance des autres dossiers soumis aux délibérations du Conseil.

Pr. Daniel **ONA ONDO** a par ailleurs rappelé la tenue récente des premiers états généraux du fonctionnement des institutions communautaires et indiqué quelques recommandations issues desdits états généraux.

Dans son discours d'ouverture de la Session, le Président du Conseil des Ministres a, d'abord, souhaité une très chaleureuse bienvenue à Yaoundé à toutes les délégations dont la présence massive témoigne de l'intérêt porté à la consolidation du processus d'intégration en Afrique Centrale. Il a remercié le Président de la Commission pour les propos aimables tenus à l'endroit de **Son Excellence Monsieur Paul BIYA, Président de la République du Cameroun**, et l'a rassuré de son engagement constant et de son impulsion continue au service de la consolidation du processus d'intégration de la sous-région et la poursuite d'une dynamique de développement communautaire forte et durable.

Le Président du Conseil a fait état de l'augmentation des vulnérabilités et des incertitudes au plan mondial. Il a relevé les différentes mesures budgétaires, monétaires, structurelles engagées par la Communauté pour faire face aux nouveaux défis marqués par une inflation inédite. Il a souligné le contexte mondial difficile dans lequel l'examen du budget 2023 a lieu et recommandé la poursuite de la mise en œuvre du PREF-CEMAC, comme réponse structurelle aux crises dans la perspective d'une plus grande résilience.

A cet effet, un accent devra être mis sur la prise en compte de l'implémentation des mesures destinées à mieux faire face aux crises socio-économico-politiques



auxquelles les Etats membres sont confrontés, notamment les conséquences inflationnistes de la crise russo-ukrainienne.

Le Président du Conseil des Ministres a souhaité, enfin, que les présents travaux du Conseil aboutissent à l'adoption d'un budget réaliste, capable d'assurer la mise en œuvre efficace et efficiente des programmes de développement communautaires. Il a fortement invité à la maîtrise des dépenses de fonctionnement et à l'amélioration du niveau des investissements relatifs aux projets intégrateurs.

La cérémonie d'ouverture du Conseil a été suivie par la vérification du quorum et l'adoption de l'ordre du jour ci-après :

1. Adoption du projet d'ordre du jour et du programme du Conseil des Ministres de l'UEAC
2. Affaires
3. Textes
4. Nominations ;
5. Notes d'information, et
6. Divers.

Lors de l'examen des affaires inscrites à son ordre du jour, le Conseil a suivi la présentation du Rapport des travaux du Comité Inter-Etats organisés les 24 et 25 Octobre 2022. Les Comptes rendus des Conseils d'Administration des Institutions Spécialisées, des Conseils de Direction des Agences d'Exécution et du Comité de Gestion du Fonds de Développement Communautaire (FODEC) ont été examinés à cette occasion. Le Conseil a pris acte du Rapport présenté et félicité les Experts du Comité Inter-Etats pour la pertinence des avis formulés à l'effet d'éclairer davantage ses délibérations.

Le Conseil a, ensuite, adopté le Procès-verbal de sa Session extraordinaire tenue le 28 février 2022 à Yaoundé et procédé à l'examen de la matrice retraçant l'état de mise en œuvre des délibérations issues de cette Session. Après des échanges denses, le Conseil a donné à la Commission les orientations nécessaires à la mise en œuvre intégrale des recommandations en cours d'exécution.

Abordant les questions budgétaires, le Conseil a fixé l'allocation des ressources dédiées au financement des projets intégrateurs dans le cadre des activités du Fonds de Développement Communautaire (FODEC) à hauteur de neuf milliards sept cent vingt-quatre millions neuf cent douze mille quatre cent quatre-vingt-quatorze (9 724 912 494) FCFA. Examinant la structure des dotations allouées, le Conseil a pris acte des évolutions intervenues dans la mise en œuvre du port sec de DOLISIE et a décidé de la réaffectation provisoire de la ressource y relative au poste des imprévus, en attendant une réallocation éventuelle en faveur des initiatives d'intégration.



Examinant les Rapports d'activités des exercices 2021 clos et 2022 à mi-parcours au 31 juillet, ainsi que du Plan d'actions 2023 de la Communauté, le Conseil a formulé des orientations précises en vue de l'amélioration de leur élaboration et adopté les documents présentés.

Poursuivant l'analyse des questions budgétaires, le Conseil des Ministres a examiné avec intérêt les solutions réalistes à l'apurement ou à la restructuration de la dette due à l'Union Européenne. A cet effet, le Conseil a prescrit la négociation d'un règlement partiel. S'agissant des dettes sociales et des indemnités de fin des mandats des responsables des institutions communautaires, le Conseil a instruit la Commission de produire un état exhaustif de la situation, d'élaborer un plan d'apurement réaliste en vue d'un Collectif budgétaire à soumettre ultérieurement. Sur cette base, le Conseil a arrêté le projet de budget de la Communauté, exercice 2023, en ressources et en emplois à la somme de soixante-douze milliards cent quatre-vingt-sept millions deux cent soixante-deux mille quatre cent trente-trois (72 187 262 433) FCFA, en baisse de deux milliards neuf cent trente-sept huit cent soixante-quatorze quarante-quatre (2 937 874 044 FCFA) en valeur absolue, soit 3,91% en valeur relative, par rapport à l'année 2022.

Sur le plan réglementaire, le Conseil des Ministres a entériné les avis formulés par le Comité Inter-Etats et adopté des textes visant la consolidation du Marché Commun de la CEMAC et le renforcement des politiques sectorielles communes.

Ainsi, s'agissant de la **consolidation du Marché Commun**, le Conseil a examiné et adopté le Règlement portant création, organisation et fonctionnement de la Brigade Mixte-CEMAC des Etats membres, opérant le long des corridors inter-Etats. Le Conseil a, en outre, examiné et adopté la série des Règlements, Décisions et Directives en matière douanière et fiscale ci-après :

- Règlement fixant le statut d'Opérateur Economique Agréé (OEA) et les modalités de reconnaissance mutuelle en zone CEMAC ;
- Règlement Fixant les modalités de création des Bureaux de douane dits « juxtaposés » aux frontières des Etats de la CEMAC ;
- Décision déterminant les documents à annexer aux déclarations en détail ;
- Directive sur la dématérialisation des documents à annexer aux déclarations en douane ;
- Directive sur la publication des procédures d'importation, d'exportation, de transit et de recours sur les sites internet des Administrations des Douanes des Etats membres ;
- Directive portant harmonisation des législations des Etats membres en matière de TVA.



Par ailleurs, **s'agissant de la politique sectorielle commune**, notamment en ce qui concerne l'industrialisation durable de la filière bois dans le bassin du Congo, le Conseil a examiné et adopté les Règlements et Décisions ci-après:

- Règlement portant sur les caractéristiques et catégories des produits transformés du Bois ;
- Règlement portant adoption des procédures sous-régionales de certification forestière de la COMIFAC dans la mise œuvre de la stratégie d'industrialisation de la filière bois dans le bassin du Congo;
- Décision portant sur les mesures d'accompagnement arrêtées dans le cadre de mise en œuvre de la stratégie de l'industrialisation durable de la filière bois dans le Bassin du Congo ;
- Directive portant sur la mise en place d'un cadre harmonisé de la fiscalité forestière incitative liée à l'exportation des produits de bois transformés.

Les textes ainsi adoptés viennent renforcer le dispositif réglementaire communautaire et consolident les fondements de l'intégration de la CEMAC. A cet effet, le Conseil a invité la Commission et les Etats membres à prendre les mesures nécessaires en vue de leur application effective.

S'agissant du projet de Décision relative au report de la date d'entrée en vigueur de la Décision N°05/21-CEMAC-UEAC-CM-36 portant interdiction d'exporter le bois tropical sous forme de grumes par les pays du Bassin du Congo, le Conseil a décidé de son réexamen par les Ministres sectoriels.

Au sujet des marchés en cours de contractualisation pour des montants supérieurs à cent (100) millions FCFA, le Conseil a retenu la consultation à domicile. Il s'agit des marchés relatifs à la souscription d'une police d'assurance maladie au bénéfice du personnel de la Commission de la CEMAC et leurs familles et à la réhabilitation des bâtiments du Centre Inter-Etats d'Enseignement Supérieur en Santé publique de l'Afrique Centrale (CIESPAC).

Poursuivant ses travaux, le Conseil a pris connaissance d'une note d'information relative à l'évolution du dossier sur la Stratégie relative à la commande publique dans la CEMAC. Sur ce point, le Conseil a instruit à la Commission d'accélérer le processus de finalisation de cette Stratégie. Le Conseil a par ailleurs prescrit à la Commission de transmettre aux Ministres les rapports intermédiaires de ladite Stratégie en vue d'éclairer leur décision et la compréhension de la Directive à élaborer.

Au titre des mesures individuelles, le Conseil a décidé des nominations aux postes ci-après :

1. Au Comité Inter-Etats des Pesticides de l'Afrique Centrale (CPAC) :

Le Conseil a recommandé à la Commission de tenir compte du principe d'équilibre prescrit par les textes de la CEMAC.



2. Au Centre Inter-Etats d'Enseignement Supérieur en Santé Publique pour l'Afrique Centrale (CIESPAC).
 - Agent Comptable : Monsieur M. **TRIBINA** Fiacre, de nationalité Centrafricaine
 - Contrôleur Financier : Monsieur **OBAME ELLA** Aristide, de nationalité Gabonaise

3. A l'Ecole Inter-Etats des Douanes
 - Directeur de la Formation : Monsieur **MANDONG** Isaac Noé, de nationalité Camerounaise

Au terme des travaux, le Conseil a exprimé sa gratitude à **Son Excellence Paul BIYA, Président de la République du Cameroun, Président en Exercice de la CEMAC**, pour Son leadership exemplaire, Son engagement constant en faveur de l'approfondissement de l'intégration de la CEMAC ainsi que pour l'hospitalité légendaire et toutes les marques d'attention dont les différentes délégations ministérielles ont fait l'objet durant leur séjour à Yaoundé.

Le Conseil a, par ailleurs, adressé ses sincères remerciements à Monsieur Alamine **OUSMANE MEY**, Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire de la République du Cameroun, et au Pr Daniel **ONA ONDO**, Président de la Commission de la CEMAC, pour la qualité de l'organisation de cette session et, en particulier, pour les bonnes dispositions matérielles et techniques prises pour sa réussite.

Les travaux se sont déroulés dans une atmosphère empreinte de sérénité et d'entente cordiale.

Fait à YAOUNDE, le 28 Octobre 2022

Le Président du Conseil des Ministres,


Alamine OUSMANE MEY